Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 029-212901581-20260225-D202624-DE

VILLE DE PENMARC'H FINISTÈRE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 25 FEVRIER 2026

N° Acte : **2026-Délib-24-CM 25/02/2026**	Classification **: 7.1 Décisions budgétaires**

N^bre de Conseillers en exercice : 29

N^bre de Conseillers présents ou représentés : 25

***Objet* : Budget annexe cinéma Eckmühl : vote du budget primitif 2026**

L'An deux mil vingt-six le vingt-cinq du mois de février à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil municipal de la commune de PENMARC'H, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul STANZEL, Maire.

Etaient absents : M. Erwan SEZNEC (procuration à Mme Jocelyne LE RHUN) ; Mme Sandrine ROBIN-MIOSSEC ; M. Thomas JONCOUR ; M. Fabrice FABRIANO ; M. Yves CAPITAINE ; M. Raynald TANTER (procuration à M. Éric RAPHALEN) et Mme Marie-Claire DUPONT (procuration à Mme Karine TANNEAU COSQUÉRIC).

Secrétaire : Mme Estelle GUICHAOUA.

Monsieur le Maire expose que le budget primitif 2026 (budget annexe ***cinéma Eckmühl***) de la commune de Penmarc'h prévoit les écritures suivantes :

Fonctionnement

Recettes	CA 2025	RAR 2025	Nouvelles propositions 2026	BP 2026	Evolution % /CA 2025
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00		9 000.00	9 000.00	so
70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	59 858.29		80 000.00	80 000.00	34%
74 - Subventions d'exploitation	134 853.00		158 000.00	158 000.00	17%
75 - Autres produits de gestion courante	1 404.20		0.00	0.00	-100%
Recettes d'exploitation	196 115.49		238 000.00	238 000.00	21%
Recettes de fonctionnement	196 115.49		247 000.00	247 000.00	26%

Depenses	CA 2025	RAR 2025	Nouvelles propositions 2026	BP 2026	Evolution % /CA 2025
002 - Résultat d'exploitation reporté	37 523.01		39 750.44	39 750.44	6%
011 - Charges à caractère général	49 513.23		66 550.00	66 550.00	34%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	111 309.90		93 000.00	93 000.00	-16%
65 - Autres charges de gestion courante	750.89		1 150.00	1 150.00	53%
67 - Charges exceptionnelles	36.47		1 049.56	1 049.56	2778%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	36 732.43		45 500.00	45 500.00	24%
Dépenses de fonctionnement	235 865.93		247 000.00	247 000.00	5%
Résultat de fonctionnement	-39 750.44				

La délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Rennes dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou notification

Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 029-212901581-20260225-D202624-DE

Investissement*

Recettes	CA 2025	RAR 2025	Nouvelles propositions 2026	BP 2026	Evolution % /CA 2025
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	155 912.06		176 244.49	176 244.49	13%
13 - Subventions d'équipement	59 966.00		0.00	0.00	-100%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	36 732.43		45 500.00	45 500.00	24%
Recettes d'investissement	252 610.49	0.00	221 744.49	221 744.49	-12%

Depenses	CA 2025	RAR 2025	Nouvelles propositions 2026	BP 2026	Evolution % /CA 2025
20 - Immobilisations incorporelles	10 325.00	3 900.00	86 100.00	90 000.00	772%
21 - Immobilisations corporelles	66 041.00		5 000.00	5 000.00	-92%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00		9 000.00	9 000.00	so
Dépenses d'investissement	76 366.00	3 900.00	100 100.00	104 000.00	36%

Résultat d'investissement	176 244.49

** Budget voté en suréquilibre en application de l'article L.1612-7 du CGCT selon lequel, n'est pas considéré comme étant en déséquilibre, le budget d'une collectivité dont la section de fonctionnement comporte ou reprend un excédent reporté par décision du conseil ou dont la section d'investissement comporte un excédent, notamment après inscription des dotations aux amortixsements et aux provisions exigées*

Considérant que le budget primitif doit être voté avant le 15 avril de l'année N ou le 30 avril s'il s'agit d'une année de renouvellement des organes délibérants,

Vu l'avis favorable de la commission *« Finances, travaux et vie économique »* du mardi 10 février 2026,

Ayant entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **à l'unanimité,**

DÉCIDE :

D'ADOPTER le budget primitif 2026 du budget annexe ***cinéma Eckmühl.***

Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme

Le Maire,
Jean-Paul STANZEL